

PARCOURS DE FORMATION AU PERMIS B

Le parcours qui est proposé aux élèves leur permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir des conducteurs responsables et de se préparer aux examens du permis de conduire.

Prise de contact

Afin de personnaliser le parcours de l'élève nous présentons les différentes options sur la formation à suivre.

L'auto-école est consciente que les élèves peuvent faire face à des émotions stressantes liés à la conduite. Cela peut entraîner un ralentissement ainsi que des blocages dans l'apprentissage de la conduite.

Nous avons 4 enseignants au sein de notre auto-école sensibles aux différentes émotions primaires comme le stress, la peur, la colère ou la joie de l'élève. Face à cela, nous adaptons les leçons et dialoguons avec l'élève afin de développer un sentiment de sécurité et d'assurance face à la conduite.

Selon son âge, ses souhaits et ses possibilités, le candidat choisit parmi la formation au Permis B traditionnel, en conduite accompagnée et la conduite supervisée. L'auto-école propose aussi cette formation soit en boîte manuelle soit en boîte automatique.

Le forfait au Permis Traditionnel est ouvert aux candidats dès l'âge de 17 ans. Notre forfait comprend 4 heures de formation sur simulateur, la présentation à l'examen pratique et la formation au code de la route pendant un an, ainsi que le livre du code, les fournitures pédagogiques et les frais de dossier.

Si le candidat choisit la conduite en boîte manuelle, le forfait comprend vingt heures de conduite et son prix est fixé à 1290 euros alors que si le candidat choisit la boîte automatique le forfait comprend 13 heures à 890 euros ou bien 20 heures à 1290 euros. L'auto-école propose la possibilité d'un paiement échelonné à régler en cinq chèques, sans frais qui seront encaissés tous les mois.

Les pièces légales nécessaires pour le dossier d'inscription sont : la pièce d'identité du candidat, ses photos d'identité récents (e-photo), des justificatifs de domicile, l'attestation de recensement (si plus de 16 ans), l'A.S.S.R 2 signée, et l'attestation de la journée citoyenne (17ans), et s'il est mineur la pièce d'identité des parents.

Évaluation

Suite à ce premier contact, les candidats qui souhaitent s'inscrire prennent un rendez-vous pour réaliser une évaluation de départ réalisée sur simulateur ou sur ordinateur. Ce test a pour objectif de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est seulement un prévisionnel qui peut être impacté par l'assiduité, le stress de l'élève, ou bien d'autres facteurs.

Inscription

Si le candidat désire s'inscrire, il peut le faire après avoir réalisé son évaluation et ainsi déposer toutes les pièces nécessaires à la composition du dossier, signer le contrat, choisir

le mode de paiement, etc. L'élève mandate l'auto-école pour faire les démarches administratives nécessaires à son nom, tel que l'inscription au ANTS.

Parcours Théorique

L'auto-école des quatre pignons, propose un parcours de formation qui comprend une partie théorique et une partie pratique qui peut s'alterner pour perfectionner le parcours de l'élève.

a. Code

Une fois inscrit, l'élève reçoit les codes d'accès à son espace personnalisé, sur Prepacode, sur le site <https://www.prepacode-enpc.fr> pour démarrer sa formation au code de la route. L'élève peut, pour des raisons impératives, suivre les cours du code au même temps que les cours de conduite en voiture.

Cet entraînement peut être suivi dans les locaux de l'école pour réaliser des tests en salle avec l'aide du support média DVD, ou en ligne, à réaliser sur l'ordinateur de l'élève chez lui, sur tablette ou sur smartphone. Un enseignant peut répondre à des questions de l'élève si besoin.

La formation théorique porte sur les thèmes tels que : les dispositions légales en matière de circulation routière, sur le conducteur, sur la route, sur les autres usagers, sur la réglementation générale, sur les gestes de premiers secours, sur les précautions nécessaires, sur les éléments mécaniques, sur les équipements de sécurité des véhicules et sur les règles d'utilisations du véhicule en relation avec le respect de l'environnement. Prepacode, propose plus de 1700 questions, des séries thématiques, des séries d'entraînement, des séries pour revoir les difficultés et des examens blancs.

Prepacode propose des indicateurs de progression de chaque élève et le pourcentage de réussite à l'examen est estimé selon les résultats aux tests réalisés. Au sein de l'auto-école des quatre pignons, l'on suit cette progression de l'élève en ligne, l'on regarde les taux de réussite et les séries et les questions travaillées, pour ainsi encourager et guider l'élève dans son travail. Cela peut se faire soit par appel téléphonique ou par e-mail.

Quand le travail fait sur l'espace élève (sur prep@code) semble optimale et avec des bonnes probabilités de réussite, des bons résultats sur les examens blancs (13 examens blancs), nous invitons souvent l'élève à venir pratiquer en salle pour changer d'environnement et à effectuer des examens blancs et une date d'examen au code de la route lui est proposée.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions ; elle dure environ 45 minutes. Elle se déroule en vidéo, sur une tablette. Si l'examen théorique est réussi, il reste valable pendant 5 ans et/ou pour cinq présentations à l'épreuve pratique.

b. Cours Collectifs

Des cours théoriques collectifs sont proposés par un des enseignants en présentielle, ou en ligne sur Skype, selon les règles sanitaires du Covid-19, sur des différents thématiques tels que : les intersections, les feux tricolores, carrefour à sens giratoires, alcool, les vérifications du véhicule intérieur et extérieur pour renforcer ses connaissances. Ces cours sont proposés, une fois que l'élève a commencé les cours de conduite et a appris à maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul (validation de la Compétence 1).

Des cours théoriques via internet sont aussi mis à disposition des élèves sur les premiers pas sur la conduite, les intersections, les feux tricolores, carrefour à sens giratoire, stationnement (créneaux, bataille, épi). À suivre sur notre chaîne youtube : Auto-Ecole 4 pignons.

<https://www.youtube.com/channel/UC9nUMAhFlbl6XC9V1On2U9g>

Le Simulateur : théorie et pratique à la fois

Pour compléter la formation, l'auto-école propose aussi l'entraînement sur simulateur de conduite, qui présente des connaissances théoriques et de culture générale sur plusieurs thèmes et prépare l'élève pour ses premiers cours pratiques en voiture.

Les enseignants n'hésitent pas à proposer gratuitement le simulateur aux élèves qui lors de leur parcours ont besoin d'automatiser certaines manipulations ou renforcer les connaissances pratiques.

L'élève est tenu de réserver le simulateur auprès du secrétariat.

Parcours pratique

La phase pratique comprend un volume minimum de vingt heures de formation en voiture (dont 15 heures sur les voies ouvertes à la circulation). Néanmoins, cette règle ne s'applique pas aux candidats suivants :

- les titulaires d'une autre catégorie du permis, sauf les catégories AM et B1,
- Si la formation est sur conduite de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique (13 heures au minimum, dont 10 heures sur les voies ouvertes à la circulation).

Un livret d'apprentissage à la conduite reprenant l'ensemble du parcours de formation selon le REMC, sera remis à l'élève par l'équipe pédagogique afin de mettre en place une progression dans les apprentissages.

Lors de l'apprentissage, l'élève doit avoir le livret d'apprentissage avec lui OBLIGATOIREMENT à chacune des leçons de conduite. Une fiche de suivi personnalisée est créée aussi pour reprendre le suivi de la formation et des commentaires sur les leçons. L'élève fait part de ses observations et de ses réflexions au moniteur en tout temps.

L'élève débute sa formation où il apprendra à maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul (Compétence 1 du programme de formation REMC) dans les alentours de l'auto-école à Beynes, à Thiverval-Grignon ou à Thoiry. La première séance permet à l'élève d'apprendre à s'installer sur le poste de conduite et maîtriser le volant, les séances qui suivent porteront sur le contrôle, les clignotants, l'accélérateur, le frein, le démarrage, la boîte de vitesse, la marche arrière, le demi-tour, etc.

Puis, dans la ville de Plaisir, principalement, il apprendra à circuler dans des conditions normales de circulation (Compétence 2), intersections, feux tricolores, carrefour à sens giratoire, bataille, créneaux.

Après, il apprendra la conduite dans des circonstances plus complexes (Compétence 3) avec un trafic dense en ville, comme Mantes la Jolie, Plaisir, Les Clayes sous Bois, Rambouillet. Ainsi que, la conduite en rase campagne entre Beynes et Rambouillet ou en montagne via

Maurepas par exemple. L'élève conduira aussi sur voie rapide et même de nuit (si le cas se présente). Il pratiquera aussi une conduite autonome, sûre et économique (Compétence 4).

À la fin de chaque Compétence, le moniteur procède à une évaluation qui permet de vérifier l'acquisition de chaque étape.

Placé à l'arrière du véhicule, l'élève observe un autre élève qui conduit, écoute les explications et les conseils de l'enseignant. Pendant cet écoute pédagogique, l'élève peut faire part de ses observations et de ses réflexions.

Une fois que les différentes compétences sont assimilées, l'enseignant propose la mise en place d'un examen blanc et si cet examen est positif, une date d'examen est proposée.

L'examen pratique dure environ 32 minutes, il a pour but de vérifier si le candidat est capable de conduire seul sans mettre en danger sa sécurité et celle des autres tout en respectant le code de la route. L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière évalue cet examen. Le jour de l'examen pratique, l'expert précise le parcours à emprunter sur les voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), sur lequel est noté le résultat, est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le Certificat (CEPC) sera le justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant que la demande en ligne du permis de conduire soit réalisée par l'élève et validée. Ce certificat est valable 4 mois maximum. En cas de réussite, le jeune conducteur reste en période probatoire avec 6 points sur le permis de conduire.

Parcours de Formation pour la Conduite Accompagnée

Le parcours qui est proposé aux élèves leur permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir des conducteurs responsables et de se préparer aux examens du permis de conduire.

Prise de contact

Afin de personnaliser le parcours de l'élève nous présentons les différentes options sur la formation à suivre.

L'auto-école est consciente que les élèves peuvent faire face à des émotions stressantes liées à la conduite. Cela peut entraîner un ralentissement ainsi que des blocages dans l'apprentissage de la conduite.

Nous avons 4 enseignants au sein de notre auto-école sensibles aux différentes émotions primaires comme le stress, la peur, la colère, la joie de l'élève. Face à cela, nous adaptons les leçons et dialoguons avec l'élève afin de développer un sentiment de sécurité et d'assurance face à la conduite.

Selon son âge, ses souhaits et ses moyens, le candidat choisit parmi la formation au Permis B traditionnel, le parcours en conduite accompagnée et la conduite supervisée. L'auto-école propose cette formation soit en boîte manuelle soit en boîte automatique.

Le forfait pour la Conduite Accompagnée est ouvert pour les candidats dès l'âge de 15. Ce forfait comprend 4 heures de formation sur simulateur, la présentation à l'examen pratique et la formation au code de la route pendant un an, ainsi que le livre du code, les fournitures pédagogiques et les frais de dossier.

Si le candidat choisit la conduite en boîte manuelle, le forfait comprend vingt heures de conduite et son prix est fixé à 1290 euros alors que si le candidat choisit la boîte automatique le forfait comprend 13 heures à 890 euros ou bien 20 heures à 1290 euros. L'auto-école propose la possibilité d'un paiement échelonné à régler en cinq chèques, sans frais qui seront encaissés tous les mois. Les rendez-vous de fin de formation obligatoires et les deux rendez-vous pédagogiques, ne sont pas comprises dans le forfait pour la Conduite Accompagnée, elles sont payables à chaque rendez-vous.

Les pièces légales nécessaires pour le dossier d'inscription sont : la pièce d'identité du candidat, ses photos d'identité récents (e-photo), des justificatifs de domicile, l'attestation de recensement (si plus de 16 ans), l'A.S.S.R 2 signée, et l'attestation de la journée citoyenne (17ans), et s'il est mineur la pièce d'identité des parents.

Évaluation

Suite à ce premier contact, les candidats qui souhaitent s'inscrire prennent un rendez-vous pour réaliser une évaluation de départ réalisée sur simulateur ou sur ordinateur. Ce test a pour objectif de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est seulement un prévisionnel qui peut être impacté par l'assiduité, le stress de l'élève, ou bien d'autres facteurs.

Inscription

Si le candidat désire s'inscrire, il peut le faire après avoir réalisé son évaluation et ainsi déposer toutes les pièces nécessaires à la composition du dossier, signer le contrat, choisir le mode de paiement. L'élève mandate l'auto-école pour faire les démarches administratives nécessaires à son nom, tel que l'inscription au ANTS.

Parcours Théorique

L'auto-école des quatre pignons, propose un parcours de formation qui comprend une partie théorique et une partie pratique qui peut s'alterner pour perfectionner le parcours de l'élève.

a. Code

Une fois inscrit, l'élève reçoit les codes d'accès à son espace personnalisé, sur Prepacode, sur le site <https://www.prepacode-enpc.fr> pour démarrer sa formation au code de la route. L'élève peut, pour des raisons impératives, suivre les cours du code au même temps que les cours de conduite en voiture.

Cet entraînement peut être suivi dans les locaux de l'école pour réaliser des tests en salle avec l'aide du support média DVD, ou en ligne, à réaliser sur l'ordinateur de l'élève chez lui, sur tablette ou sur smartphone. Un enseignant peut répondre à des questions de l'élève si besoin.

La formation théorique porte sur les thèmes tels que : les dispositions légales en matière de circulation routière, sur le conducteur, sur la route, sur les autres usagers, sur la réglementation générale, sur les gestes de premiers secours, sur les précautions nécessaires, sur les éléments mécaniques, sur les équipements de sécurité des véhicules et sur les règles d'utilisations du véhicule en relation avec le respect de l'environnement. Prepacode, propose plus de 1700 questions, des séries thématiques, des séries d'entraînement, des séries pour revoir les difficultés et des examens blancs.

Prepacode propose des indicateurs de progression de chaque élève et le pourcentage de réussite à l'examen est estimé selon les résultats au tests réalisés. Au sein de l'auto-école des quatre pignons, l'on suit cette progression de l'élève en ligne, l'on regarde les taux de réussite et les séries et questions travaillés, pour ainsi encourager et guider l'élève dans son travail. Cela peut se faire soit par appel téléphonique ou par e-mail.

Quand le travail fait sur l'espace élève (sur prep@code) semble optimale et avec des bonnes probabilités de réussite, des bons résultats sur les examens blancs (13 examens blancs), nous invitons souvent l'élève à venir pratiquer en salle pour changer d'environnement et à effectuer des examens blancs et une date d'examen au code de la route lui est proposée.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions ; elle dure environ 45 minutes. Elle se déroule en vidéo, sur une tablette. Si l'examen théorique est réussi, il reste valable pendant 5 ans et/ou pour cinq présentations à l'épreuve pratique.

c. Cours Collectifs

Des cours théoriques collectifs sont proposés par un des enseignants en présentielle, ou en ligne sur skype, -selon les règles sanitaires du Covid-19-, sur des différents thématiques tels que : les intersections, les feux tricolores, carrefour à sens giratoires, alcool, les vérifications du véhicule intérieur et extérieur pour renforcer ses connaissances. Ces cours sont proposés,

une fois que l'élève a commencé les cours de conduite et a appris à maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul, (validation de la Compétence 1).

Des cours théoriques via internet sont aussi mis à disposition des élèves sur les premiers pas sur la conduite, les intersections, les feux tricolores, carrefour à sens giratoire, stationnement (créneaux, bataille, épi). À suivre sur notre chaîne youtube : Auto-Ecole 4 pignons.

<https://www.youtube.com/channel/UC9nUMAhFlbl6XC9V1On2U9g>

Le Simulateur : la théorie et la pratique à la fois

Pour compléter la formation, l'auto-école propose aussi l'entraînement sur simulateur de conduite, qui présente des connaissances théoriques et de culture générale sur plusieurs thèmes et prépare l'élève pour ses premiers cours pratiques en voiture.

Les enseignants n'hésitent pas à proposer gratuitement le simulateur aux élèves qui lors de leur parcours ont besoin d'automatiser certaines manipulations ou renforcer les connaissances pratiques.

L'élève est tenu de réserver le simulateur auprès du secrétariat.

Parcours pratique

La phase pratique comprend un volume minimum de vingt heures de formation en voiture (dont 15 heures sur les voies ouvertes à la circulation). Néanmoins, cette règle ne s'applique pas aux candidats suivants :

- les titulaires d'une autre catégorie du permis, sauf les catégories AM et B1,
- Si la formation est sur conduite de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique (13 heures au minimum, dont 10 heures sur les voies ouvertes à la circulation).

Un livret d'apprentissage à la conduite reprenant l'ensemble de votre parcours de formation selon le REMC, vous sera remis par l'équipe pédagogique afin de mettre en place une progression dans les apprentissages.

Lors de l'apprentissage, l'élève doit avoir le livret d'apprentissage avec lui OBLIGATOIREMENT à chacune des leçons de conduite. Une fiche de suivi personnalisée est créée aussi pour reprendre le suivi de la formation et des commentaires sur les leçons. L'élève fait part de ses observations et de ses réflexions au moniteur en tout temps.

L'élève débute sa formation où il apprendra à maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul (Compétence 1 du programme de formation REMC) dans les alentours de l'auto-école à Beynes, à Thiverval-Grignon ou à Thoiry. La première séance permet à l'élève d'apprendre à s'installer sur le poste de conduite et maîtriser le volant, les séances qui suivent porteront sur le contrôle, les clignotants, l'accélérateur, le frein, le démarrage, la boîte de vitesse, la marche arrière, le demi-tour, etc.

Principalement, sur la ville de Plaisir, il apprendra à circuler dans des conditions normales de circulation (Compétence 2), intersections, feux tricolores, carrefour à sens giratoire, bataille, créneaux.

Après, il apprendra la conduite dans des circonstances plus complexes (Compétence 3) avec un trafic dense en ville, comme Mantes la Jolie, Plaisir, Les Clayes sous Bois, Rambouillet.

Ainsi que la conduite en rase campagne entre Beynes et Rambouillet ou en montagne via Maurepas par exemple.

L'élève conduira aussi sur voie rapide et même de nuit (si le cas se présente). Il pratiquera aussi une conduite autonome, sûre et économique (Compétence 4).

À la fin de chaque Compétence, le moniteur procède à une évaluation qui permet de vérifier l'acquisition de chaque étape.

Placé à l'arrière du véhicule, l'élève observe un autre élève qui conduit, écoute les explications et les conseils de l'enseignant. Pendant cet écoute pédagogique, l'élève peut faire part de ses observations et de ses réflexions.

La période de conduite accompagnée, débute par un rendez-vous préalable de fin de formation quand l'élève a réalisé 20 h de formation.

Le rendez-vous préalable a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée. Si l'enseignant estime que l'élève est prêt, l'attestation de fin de formation initiale est délivrée et l'élève peut conduire avec son accompagnateur.

L'accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans, doit avoir obtenu au préalable l'accord de sa compagnie d'assurance et ne pas avoir été sanctionné, dans les 5 années précédentes, par une annulation ou une invalidation du permis de conduire.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs.

Un signe distinctif autocollant ou magnétisé, qui signale la conduite accompagnée, doit être apposé à l'arrière gauche du véhicule et sur la remorque si c'est le cas.

L'élève ne peut pas conduire dehors des frontières nationales et il doit respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices.

Attention, en conduite accompagnée, l'élève doit avoir toujours le formulaire de demande de permis de conduire ou sa photocopie, le livret d'apprentissage et le document d'extension de garantie de l'assurance.

Entre quatre et six mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale, le 1er rendez-vous pédagogique a lieu.

Ce 1er rendez-vous est dispensé par un enseignant et comprend 2h en salle avec d'autres élèves et leurs accompagnateurs et une leçon de conduite en voiture pour l'élève avec l'accompagnateur.

Le 2e rendez-vous pédagogique a lieu après 3 000 km parcourus, avec aussi deux heures en salle avec enseignant et une heure de conduite en voiture.

Pendant le 2e rendez-vous pédagogique, si l'élève est prêt, l'enseignant propose la mise en place d'un examen blanc et si cet examen est positif, une date d'examen pratique lui est proposée.

L'examen pratique dure environ 32 minutes, il a pour but de vérifier si le candidat est capable de conduire seul sans mettre en danger sa sécurité et celle des autres ainsi que de respecter le code de la route.

L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière évalue cet examen.

Le jour de l'examen pratique, l'expert précise le parcours à emprunter sur les voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), sur lequel est noté le résultat, est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le Certificat (CEPC) sera le justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant que la demande en ligne du permis de conduire soit réalisée par l'élève et validée. Ce certificat est valable 4 mois maximum. En cas de réussite, le jeune conducteur reste en période probatoire avec 6 points sur le permis de conduire.

Parcours de Formation pour la Conduite Supervisée

Le parcours qui est proposé aux élèves leur permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir des conducteurs responsables et de se préparer aux examens du permis de conduire.

Prise de contact

Afin de personnaliser le parcours de l'élève nous présentons les différentes options sur la formation à suivre.

L'auto-école est consciente que les élèves peuvent faire face à des émotions stressantes liées à la conduite. Cela peut entraîner un ralentissement ainsi que des blocages dans l'apprentissage de la conduite.

Nous avons 4 enseignants au sein de notre auto-école sensibles aux différentes émotions primaires comme le stress, la peur, la colère, la joie de l'élève. Face à cela, nous adaptons les leçons et dialoguons avec l'élève afin de développer un sentiment de sécurité face à la conduite.

Selon son âge, ses souhaits et ses moyens, le candidat choisit parmi la formation au Permis B traditionnel, le parcours en conduite accompagnée et la conduite supervisée. L'auto-école propose cette formation soit en boîte manuelle soit en boîte automatique.

Le forfait pour la Conduite Supervisée comprend 4 heures de formation sur simulateur, la présentation à l'examen pratique et la formation au code de la route pendant un an, ainsi que le livre du code, les fournitures pédagogiques et les frais de dossier.

Si le candidat choisit la conduite en boîte manuelle, le forfait comprend vingt heures de conduite et son prix est fixé à 1290 euros alors que si le candidat choisit la boîte automatique le forfait comprend 13 heures à 890 euros ou bien 20 heures à 1290 euros. L'auto-école propose la possibilité d'un paiement échelonné à régler en cinq chèques, sans frais qui seront encaissés tous les mois. À noter que, le rendez-vous de fin de formation obligatoire n'est pas comprise dans le forfait pour la Conduite Supervisée.

Les pièces légales nécessaires pour le dossier d'inscription sont : la pièce d'identité du candidat, ses photos d'identité récents (e-photo), des justificatifs de domicile, l'attestation de recensement (si plus de 16 ans), l'A.S.S.R 2 signée, et l'attestation de la journée citoyenne (17ans), et s'il est mineur la pièce d'identité des parents.

Évaluation

Suite à ce premier contact, les candidats qui souhaitent s'inscrire prennent un rendez-vous pour réaliser une évaluation de départ réalisée sur simulateur ou sur ordinateur. Ce test a pour objectif de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile selon l'assiduité et le stress de l'élève. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est seulement un prévisionnel.

Inscription

Si le candidat désire s'inscrire, il peut le faire après avoir réalisé son évaluation et ainsi déposer toutes les pièces nécessaires à la composition du dossier, signer le contrat, choisir

le mode de paiement. L'élève mandate l'auto-école pour faire les démarches administratives nécessaires à son nom, tel que l'inscription au ANTS.

Les élèves inscrits à l'auto-école, suivent un parcours de formation qui comprend une partie théorique et une partie pratique qui peut s'alterner pour perfectionner le parcours de l'élève.

Parcours Théorique

a. Code

Une fois inscrit, l'élève reçoit les codes d'accès à son espace personnalisé, sur Prepacode, sur le site <https://www.prepacode-enpc.fr> pour démarrer sa formation au code de la route. L'élève peut, pour des raisons impératives, suivre les cours du code au même temps que les cours de conduite en voiture.

Cet entraînement peut être suivi dans les locaux de l'école, pour réaliser des tests en salle avec l'aide du support média DVD, ou en ligne, à réaliser sur l'ordinateur de l'élève chez lui, sur tablette ou sur smartphone. Un enseignant peut répondre à des questions de l'élève si besoin.

La formation théorique porte sur les thèmes tels que : les dispositions légales en matière de circulation routière, sur le conducteur, sur la route, sur les autres usagers, sur la réglementation générale, sur les gestes de premiers secours, sur les précautions nécessaires, sur les éléments mécaniques, sur les équipements de sécurité des véhicules et sur les règles d'utilisations du véhicule en relation avec le respect de l'environnement. Prepacode, propose plus de 1700 questions, des séries thématiques, des séries d'entraînement, des séries pour revoir les difficultés et des examens blancs.

Prepacode propose des indicateurs de progression de chaque élève et le pourcentage de réussite à l'examen est estimé selon les résultats aux tests réalisés. Au sein de l'auto-école des quatre pignons, l'on suit cette progression de l'élève en ligne, l'on regarde les taux de réussite et les séries et questions travaillées, pour ainsi encourager et guider l'élève dans son travail. Cela peut se faire soit par appel téléphonique ou par e-mail.

Quand le travail fait sur l'espace élève (sur prep@code) semble optimale et avec des bonnes probabilités de réussite, des bons résultats sur les examens blancs (13 examens blancs), nous invitons souvent l'élève à venir pratiquer en salle pour changer d'environnement et à effectuer des examens blancs et une date d'examen au code de la route lui est proposée.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions ; elle dure environ 45 minutes. Elle se déroule en vidéo, sur une tablette. Si l'examen théorique est réussi, il reste valable pendant 5 ans et/ou pour cinq présentations à l'épreuve pratique.

c. Cours Collectifs

Des cours théoriques collectives seront proposés par un des enseignants en présentielle, ou en ligne sur Skype, -selon les règles sanitaires du Covid-19-, sur des différents thématiques tels que : les intersections, les feux tricolores, carrefour à sens giratoires, alcool, les vérifications du véhicule intérieur et extérieur pour renforcer ses connaissances. Ces cours sont proposés, une fois que l'élève a commencé les cours de conduite et a appris à maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul, (validation de la Compétence 1).

Des cours théoriques via internet sont aussi mis à disposition des élèves sur les premiers pas sur la conduite, les intersections, les feux tricolores, carrefour à sens giratoire, stationnement (créneaux, bataille, épi). A suivre sur notre chaîne YouTube : Auto-école 4 pignons.

<https://www.youtube.com/channel/UC9nUMAhFlbl6XC9V1On2U9g>

Le Simulateur : la théorie et la pratique à la fois

Pour compléter la formation, l'auto-école propose aussi l'entraînement sur simulateur de conduite, qui présente des connaissances théoriques et de culture générale sur plusieurs thèmes et prépare l'élève pour ses premiers cours pratiques en voiture.

Les enseignants n'hésitent pas à proposer gratuitement le simulateur aux élèves qui lors de leur parcours ont besoin d'automatiser certaines manipulations ou renforcer les connaissances pratiques.

L'élève est tenu de réserver le simulateur auprès du secrétariat.

Parcours pratique

La phase pratique comprend un volume minimum de vingt heures de formation en voiture (dont 15 heures sur les voies ouvertes à la circulation). Néanmoins, cette règle ne s'applique pas aux candidats suivants :

- les titulaires d'une autre catégorie du permis, sauf les catégories AM et B1,
- Si la formation est sur conduite de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique (13 heures au minimum, dont 10 heures sur les voies ouvertes à la circulation).

Un livret d'apprentissage à la conduite reprenant l'ensemble de votre parcours de formation selon le REMC, vous sera remis par l'équipe pédagogique afin de mettre en place une progression dans les apprentissages.

Lors de l'apprentissage, l'élève doit avoir le livret d'apprentissage avec lui OBLIGATOIREMENT à chacune des leçons de conduite. Une fiche de suivi personnalisée est créée aussi pour reprendre le suivi de la formation et des commentaires sur les leçons. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions au moniteur en tout temps.

L'élève débute sa formation où il apprendra à maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul (Compétence 1 du programme de formation REMC) dans les alentours de l'auto-école à Beynes, à Thiverval-Grignon ou à Thoiry. La première séance permet à l'élève d'apprendre à s'installer sur le poste de conduite et maîtriser le volant, les séances qui suivent porteront sur le contrôle, les clignotants, l'accélérateur, le frein, le démarrage, la boîte de vitesse, la marche arrière, le demi-tour, etc.

Puis, il apprendra à circuler dans des conditions normales de circulation (Compétence 2), intersections, feux tricolores, carrefour à sens giratoire, bataille, créneaux.

Après, principalement dans la ville de Plaisir, il apprendra la conduite dans des circonstances plus complexes (Compétence 3) avec un trafic dense en ville, comme Mantes la Jolie, Plaisir, Les Clayes sous Bois, Rambouillet.

Ainsi que la conduite en rase campagne entre Beynes et Rambouillet ou en montagne via Maurepas par exemple.

L'élève conduira aussi sur voie rapide et même de nuit (si le cas se présente). Il pratiquera aussi une conduite autonome, sûre et économique (Compétence 4). À la fin de chaque Compétence, le moniteur procède à une évaluation qui permet de vérifier l'acquisition de chaque étape.

Placé à l'arrière du véhicule, l'élève observe un autre élève qui conduit, écoute les explications et les conseils de l'enseignant. Pendant cet écoute pédagogique, l'élève peut faire part de ses observations et de ses réflexions.

La période de conduite supervisée, débute par un rendez-vous préalable de fin de formation quand l'élève a réalisé 20 h de formation. Le rendez-vous préalable a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite supervisée. Si l'évaluation des compétences acquises est bonne, l'attestation de fin de formation initiale est délivrée et l'élève peut conduire avec son accompagnateur.

Tout au long de la conduite supervisée, l'élève doit conduire en France, la conduite à l'étranger est interdite, il doit s'entraîner à circuler sur le réseau routier et autoroutier, à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques et surtout respecter des limitations de vitesse spécifiques.

L'accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans, doit avoir obtenu au préalable l'accord de sa compagnie d'assurance et ne pas avoir été sanctionné, dans les 5 années précédentes, par une annulation ou une invalidation du permis de conduire. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs.

Après avoir conduit avec l'accompagnateur, au moment où l'élève est prêt pour passer son examen pratique, il revient à l'auto-école pour passer un examen blanc et si le cas se présente lui donner une date d'examen pratique. S'il réussit son examen il disposera de 6 points sur leur permis et devra attendre trois ans sans infraction avant d'en obtenir 12.

L'examen pratique dure environ 32 minutes, il a pour but de vérifier si le candidat est capable de conduire seul sans mettre en danger sa sécurité et celle des autres. L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière évalue cet examen. Le jour de l'examen pratique, l'expert précise le parcours à emprunter sur les voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), sur lequel est noté le résultat, est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le Certificat (CEPC) sera le justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant que la demande en ligne du permis de conduire soit réalisée par l'élève et validée. Ce certificat est valable 4 mois maximum. En cas de réussite, le jeune conducteur reste en période probatoire avec 6 points sur le permis de conduire.